

FILTRAGE INTERNET: LIAISONS DANGEREUSES?

LE 29 DÉCEMBRE 2010 ANDRÉA FRADIN

Un web filtré, pour et aux dépens de tous. Telle est la surprise explosive que concocte en ce moment même le Comité Européen de Normalisation. Le tout, placé sous les bons offices de l'Opus Dei.

Opus Dei et Internet. La piste, annonciatrice des pires théories geeko-complotistes, est périlleuse. Pourtant, elle mérite d'être explorée, et ce avec le plus grand sérieux. Car il semblerait bien qu'un encensoir frappé du sceau de l'Opus Dei se balance dangereusement, et en ce moment même, au-dessus des fournisseurs d'accès européens (FAI), que l'organisation catholique controversée pourrait transformer en nouveaux croisés, dans cette contrée dangereuse qu'est l'Internet.

Le lièvre, levé par Jean-Marc Manach et suivi par **Bluetouff** il y a tout juste un mois, mène tout droit dans les coulisses rarement visitées de la normalisation européenne. Depuis janvier 2008, le Comité Européen de Normalisation (**CEN**), en charge d'harmoniser les standards européens, a sur le feu un projet intitulé "*Logiciel et Services de Filtrage de Contenus et Communications d'Internet*". Nom de code **CEN/TC 365**. Au menu: du filtrage pour tous, placé sous le seul contrôle des opérateurs. La réflexion, menée dans la plus grande opacité, se propose de protéger enfants comme parents des "*contenus potentiellement nocifs*" d'Internet. Les documents de travail, qu'OWNI a réussi à se procurer, opèrent un amalgame entre contrôle parental et censure pour tous, qui pourrait bien se solder en un balisage moral de la toile.

Et l'Opus Dei là-dedans ? C'est un peu la surprise du chef. Car aux commandes de ce projet, on retrouve **Optenet**, un éditeur de logiciels, notamment de contrôle parental. Or la société est à bien des égards rattachée à l'**Opus Dei**. Un fardeau qui pèserait moins lourd, si Optenet n'avait pas déjà été accusé à de nombreuses reprises d'avoir censuré des sites parfaitement adaptés au moins de 12 ans.



Du contrôle parental au filtrage généralisé

Tout a commencé par une **réponse tardive** du gouvernement français à la question d'un député. Le 1er juin dernier, Jean-Claude Mignon (UMP) s'interroge sur les moyens mis en œuvre pour assurer une "*plus grande protection des jeunes internautes*." Cinq mois plus tard, le ministère de la Famille et de la solidarité répond:



La secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité a pris connaissance avec intérêt de la question relative à l'exposition croissante des jeunes internautes aux images violentes et dégradantes sur Internet. Pour une meilleure protection des jeunes sur Internet, le ministère en charge de la famille a préféré privilégier la promotion des logiciels de contrôle parental qui permettent aux parents d'assurer leur responsabilité face à Internet dans les meilleures conditions.



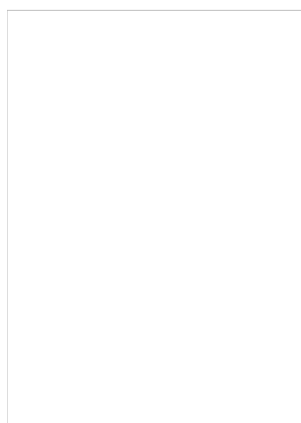
Et de poursuivre en détaillant le déploiement des actions gouvernementales aux deux niveaux français et européen:



La secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité a annoncé lors du comité de suivi « Internet et protection de l'enfant » du 12 juin 2009, réunissant les pouvoirs publics, les associations et les FAI, la réalisation d'une norme française AFNOR (Association française de normalisation) sur les critères d'évaluation de la performance d'outils de filtrage Internet s'appliquant à l'Internet « fixe ». [...] La version expérimentale de cette norme a été publiée par l'AFNOR en janvier 2010. Elle sera présentée devant le bureau technique du Comité européen de normalisation dans le cadre du comité de projet « Filtrage Internet » (Project Committee « Internet Filtering »). Ce comité est animé par l'Agence espagnole de normalisation (AENOR). La publication d'un premier document européen est envisagée d'ici la fin de l'année 2010.



Qu'apprend-on ici ? Que le contrôle parental est entre de bonnes mains. Enfin, “la performance d'outils de filtrage Internet” puisque déjà, le basculement sémantique a eu lieu. Pas d'inquiétude à avoir, puisque l'Exécutif annonce que cette question a déjà fait l'objet d'une norme expérimentale sur nos terres; norme qui a été par la suite proposée comme piste de travail à l'échelle européenne.



Les processus de normalisation étant tortueux et rarement

aérés, un arrêt s'impose avant de plonger davantage les mains dans le cambouis. Dans chaque pays européen une organisation rattachée à l'ISO (Organisation Internationale de normalisation), est responsable d'élaborer des normes en réunissant toutes les parties impliquées et en recherchant le “consensus”, maître-mot des **Afnor** (Association française de normalisation), **Aenor** (Association espagnole...), et autres acronymes du genre. Ce sont ces mêmes antennes qui, une fois la réflexion nationale entamée, réunissent leurs experts pour tenter d'élaborer une norme européenne, toujours censée emporter la plus large adhésion possible.

Ici, c'est donc l'Afnor qui a d'abord rassemblé autour de la table une large palette d'acteurs concernés par le contrôle parental (éditeurs de logiciels, FAI, associations de protection de l'enfance,...) pour proposer une norme française, toujours au stade expérimental, qu'il est

possible de **se procurer en ligne**, moyennant le versement des frais de droits d'auteur. Le document, intitulé "*Solution de contrôle parental sur un ordinateur*" ne laisse aucun doute sur sa finalité: il "*spécifie les critères de performance des solutions de contrôle parental proposées par les Fournisseurs d'accès à internet*", **tenus depuis novembre 2005** de fournir gratuitement un logiciel dans ce sens.

Printemps 2010: l'Afnor toujours, rejoint une réflexion européenne menée de longue date au sein d'un comité, le fameux CEN/TC 365 ou "comité Filtrage Internet", en mandatant un collège d'experts chargé d'exposer et de défendre les positions de la France auprès d'autres États. Et c'est là que ça se corse.

"Nous n'étions pas pour cette manière de faire"

Retour à novembre 2010. Suite au papier de Bluetouff et pour tirer au clair cet embrouillamini à l'eau bénite, un coup de fil à l'Afnor s'impose. Là, l'association nous apprend son retrait récent du projet européen. Raison invoquée ?



Le désengagement de certains partenaires, sans lesquels l'Afnor ne peut plus travailler au niveau européen.



"*Certains partenaires*" pour ne pas dire l'État, qui a décidé, pour des questions qui n'auraient rien à voir avec le fond du dossier, de couper les vivres de l'Afnor.

Résultat: il va falloir s'adresser directement aux institutions européennes, ainsi qu'à l'Aenor, qui pilote le comité, pour en savoir plus. Nouveau pépin: impossible d'obtenir la moindre information. Composition du comité, financement, présidence, calendriers, documents de travail: rien; **ni sur le site**, dont l'ergonomie se prêle pourtant plutôt bien à l'information du public, ni par téléphone. Du côté du CEN, on plaide que "*seuls les membres du système de normalisation y ont accès*". Quant à l'Aenor, il semblerait que tous leurs interlocuteurs soient touchés soit de surdité, soit de mutisme.

Retour à la case départ, retour donc à l'Afnor, auprès de laquelle nous exigeons plus de transparence face à cette boîte noire qui décidément, sent de plus en plus mauvais. Que contient ce projet européen sur le filtrage ? Conciliante, l'association précise en prélude:



Les deux travaux de l'Afnor et du Cen sont complètement différents.



Et de trancher dans le vif:



Nous n'étions pas pour cette manière de faire. En particulier sur certaines options prises en matière filtrage.





“Convient aussi au grand public”

Et c'est le constat qui revient chez tous les interlocuteurs: l'orientation du projet européen est “bizarre”, et “manifestement au-delà des objectifs”. Au-delà des objectifs, pour ne pas dire complètement en dehors des clous, puisque le comité verse allégrement dans le filtrage généralisé: pour et aux dépens de tous. Enfants, parents: toute la smala y passe, débordant ainsi largement le simple cadre du contrôle parental.

Dans un dernier document préparatoire, soumis à l'examen des États, le comité présentait en ces termes la finalité et le champ d'application de ses travaux [ndlr: les termes ont été soulignés en gras par nos soins]:

“

En utilisant un produit ou un service qui répond aux exigences définies dans cette Spécification Technique, un utilisateur peut être sûr que le produit ou le service:

a) a été spécifiquement réalisé pour répondre aux besoins des parents et des caretakers (administrateurs des systèmes de filtrage) pour les protéger, eux et leurs enfants, des contenus potentiellement nocifs sur Internet;

b) a été spécialement conçu pour les jeunes enfants (maternelle) et les mineurs, mais convient aussi au grand public désireux de se protéger des contenus potentiellement nocifs sur Internet.

”

Deux petites propositions bien placées et voilà que la population ciblée vient de passer la majorité. Et si ces mots n'ont rien d'effectifs, ils n'ouvrent pas moins une ambiguïté, bien trop grande et donc inacceptable en matière, ultra-sensible -faut-il le rappeler?, de filtrage Internet.

Le risque est trop grand pour laisser planer le doute, et c'est d'ailleurs en ce sens que la France aurait tenté d'intervenir, afin de supprimer toute référence au “grand public”, précisent plusieurs sources¹, dont l'une d'elles confie:

“

Un document qui fait l'amalgame entre service capable de protéger les enfants et service de protection des adultes laisse forcément un doute.



Les FAI, nouveaux croisés du réseau

Un doute qui tourne carrément à l'effolement lorsque l'on apprend que cet "amalgame" cherche à se faire oublier. Car non content de vouloir préserver la chasteté de tous les internautes, le comité de normalisation souhaite aussi le faire à leurs dépens, en favorisant le développement d'un filtrage installé non pas au niveau de l'utilisateur (comme il est d'usage avec les logiciels de contrôle parental en France), mais à la source même du contenu. Dormez sur vos deux oreilles, les opérateurs s'occupent de tout !

Alors certes, le comité fait concession d'un droit de regard à l'administrateur, lui permettant de préciser quels sites *"ne doivent jamais être bloqués"* ou, mieux, d'accéder *"à l'intégralité du contenu disponible sur le web"*. Mais s'empresse également d'y ajouter une simple clause. Qui vient évidemment tout annuler:

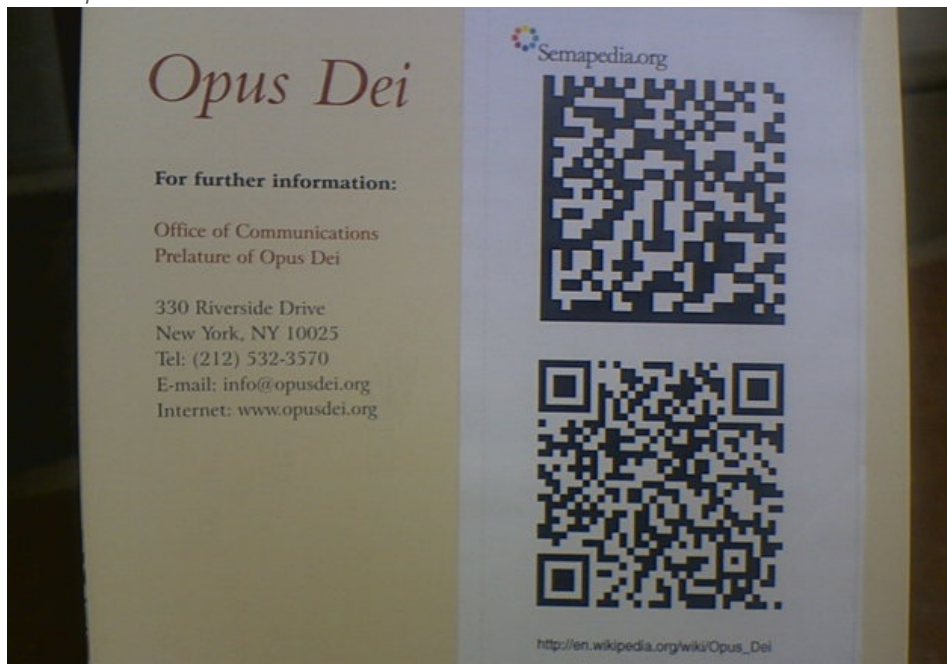


Cela ne peut en aucun cas supplanter le filtrage obligatoire de contenu opéré par le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) ou mis en place dans le système de filtrage de contenu ou dans le service lui-même.



Un internaute soumis et à la capacité d'action limitée: voilà le profil souhaité par le comité de normalisation européen. Une perspective inquiétante, qui atteint des sommets lorsque l'on regarde la définition des contenus jugés *"potentiellement nuisibles"*: pornographie, comportements à risques, jeux en ligne; une liste parfaitement classique et légitime dans le cadre de la protection des plus jeunes, qui tourne à l'insupportable quand le spectre embrasse également le *"grand public"*.

Le débat se place donc bien au-delà des préoccupations françaises suscitées par la Loppsi, et les **vellités de blocage** du contenu pédopornographique. La confusion est totale, tellement énorme qu'elle en paraît absurde, et pourtant... Il y a quelques jours, l'Angleterre **annonçait** vouloir un filtrage des sites classés X, placé sous la houlette des opérateurs, afin de *"changer la manière dont la pornographie s'invite dans les foyers britanniques."*



“Les jeunes se doivent — et ils le doivent également à leurs parents, leurs familles, et enfin à Dieu — de faire un bon usage d’Internet”

“

Je crois que le filtrage peut s'avérer un outil utile dans un grand nombre de situations.

”

Ces mots, ce sont ceux de José María Gómez Hidalgo, directeur de la R&D chez Optenet, et depuis peu président du comité européen Filtrage Internet. Sur son **blog personnel** intitulé “*Nihil Obstat*” (“**Rien ne s’y oppose**”, formule latine employée lorsque l’Église autorise la publication d’un ouvrage religieux), il détaille ainsi les effets vertueux du filtrage en cas “*d’addiction à Internet*”, déclinée en “*un attrait excessif pour les jeux vidéo, des préoccupations sexuelles et l’envoi [intensif] d’emails et de messages*”.

Depuis le 22 novembre dernier, José María Gómez Hidalgo est à la tête de la réflexion européenne sur le filtrage. Seul candidat à la succession d’un autre dignitaire d’Optenet, sa nomination, réalisée dans une certaine opacité, a fait l’objet de nombreuses réticences.

Pourtant selon l’Afnor, le président d’un comité de normalisation n’a aucun pouvoir spécifique:

“

Il anime les débats, n’a aucun droit de veto, et sa voix ne pèse pas davantage. Son rôle est de chercher le consensus entre les différentes parties prenantes.

”

Voilà pour la théorie; côté pratique, sans grande surprise, le son de cloche est parfaitement différent:

“

Au cours de réunions qui ont fait suite à sa nomination, certains ont rapporté qu’il ne se contentait pas d’orienter les débats, mais qu’il éludait carrément certaines questions!

”

**C
E N
S O R
S H I P**

C A U S E S

B L I N D N E S S

CAN YOU SEE WHO IS BLINDING YOU?

Tant et si bien que certains irréductibles ont annoncé jouer intentionnellement le jeu de la présidence, afin de forcer le trait et de faire remarquer sa partialité au sein du CEN, qui ne vérifie pas a priori les inclinaisons politiques et religieuses des membres de ses comités.

Un président dont l'inclination à diriger la manœuvre européenne d'une main d'Inquisiteur inquiète d'autant plus que les faits d'armes de la société qu'il représente sont particulièrement éloquents en matière de filtrage.

Firme d'envergure internationale, leader dans le secteur des logiciels de contrôle parental, **Optenet** a en effet fait quelques vagues avec sa conception toute particulière de ce qui doit rester hors de portée de nos chères têtes blondes. En Espagne, des sites abordant l'homosexualité **auraient été exclus** de la navigation sur certains ordinateurs publics utilisant la technologie d'Optenet. **Même topo** en France, où les listes développées par la société servent de référence au logiciel de protection parentale d'Orange, Securitoo, qui interdirait l'accès à des sites tels **Act-Up, Les Chiennes de Garde, Ni Putes Ni Soumises** ou empêcherait la lecture en ligne de *Lolita* de Nabokov, indique **Kitetoo**, qui s'est aussi penché sur l'affaire. Au passage, l'entreprise ne cultive pas vraiment une image d'enfant de chœur sur nos terres, puisqu'elle a également été **accusée** d'avoir **volé les listes** élaborées au sein de Xooloo, une entreprise française concurrente; jugement dont elle a fait appel.

Le cumul aurait suffi à nous alerter, mais il y a mieux: depuis sa création, Optenet est étroitement liée au mouvement intégriste catholique de l'**Opus Dei**. En Espagne, ses fondateurs sont issus de l'Université de Navarre, satellite **revendiqué** de l'organisation. La fondation de cette institution (Fundacion Universitaria de Navarra), est d'ailleurs actionnaire de l'entreprise à hauteur de 28 %.

En France, **Libération** pointait en 2007 les liens du fondateur de la filiale française, Alberto Navarro Mas avec l'Opus Dei: gestion des **éditions Le Laurier** spécialisée dans les publications de l'Opus Dei, **interventions** au sein de **résidences universitaires** financées par l'organisation, faisaient partie de ses activités annexes.

En 2002, relève **Le Monde**, le conseil pontifical déclarait:



Le contrôle parental devrait s'assurer qu'une technique de filtrage est utilisée sur les ordinateurs accessibles aux enfants [...], les jeunes se doivent — et ils le doivent également à leurs parents, leurs familles, (...) et enfin à Dieu — de faire un bon usage d'Internet.



Mission visiblement endossée par Optenet qui, par ses engagements passés, et par sa nouvelle maîtrise de l'agenda européen, se tient certainement en odeur de sainteté.

Mais la croisade n'est pas encore un succès. Si elle s'approche de son terme, la réflexion du comité de normalisation européen est toujours en cours. En outre, l'Afnor précise qu'elle aboutira non pas à une "norme", mais à une "spécification technique". Différence de taille, puisqu'elle implique que les différents États concernés gardent un ultime droit de regard, qui leur permettra de rectifier si nécessaire le tir.

Une consolation qui ne doit pas occulter l'urgence de la situation, car comme l'indique l'un des experts engagés aux côtés de l'Afnor, le déroulement du processus de normalisation, domaine anonyme et réservé aux experts, peut très vite s'emballer. Et engendrer une véritable aberration aux relents de censure, dont les tentacules viendraient embrasser l'ensemble du réseau européen.

—

Illustrations CC: **mlinksva, Mr. Enjoy, mava, stan** et **Andréia**

1. A noter que la France se démarque sur ce point précis, dans la mesure où les **différents accords et chartes conclus** entre le gouvernement et les FAI ne laissent place à aucune ambiguïté: jamais la figure du parent n'est englobée dans le système de protection, ni même remise en cause par celui-ci, chaque document en appelant à la responsabilité de ce dernier. [↔]



"Un internaute soumis et à la capacité d'action limitée: voilà le profil souhaité par le comité de normalisation européen".

C'est exactement comme le TCE : la post-démocratie, le "tout le monde à droit à la vie sauf ceux qui se font tuer légalement"...

– lpsqmt

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PKP

le 29 décembre 2010 - 23:39 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Putain...on dirait du Dan Brown, sérieusement. L'Opus Dei manipule le parlement européen pour faire censurer Internet ? WTF.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JEAN JACQUES GANGHOFER

le 30 décembre 2010 - 2:26 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Il existe déjà un filtre naturel sur le net.

C'est la surabondance d'informations qui s'y trouvent.

Donc, pour ce qui relève du contrôle parental, il relève du domaine privé et non public. Tout le problème consiste à définir ce qui peut heurter les personnes fragiles (et pas uniquement les enfants).

En matière de libre accès de tout à tous, à chacun de savoir ce qu'il veut et d'aller où il veut.

Mais pour ce qui est de l'Opus Dei, alors là !!!!!

Pourquoi pas le retour de l'Inquisition, tant qu'on y est ?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

WILNOCK

le 30 décembre 2010 - 3:37 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



L'Opus Dei c'est le pendant occidental du filtrage d'Internet, y aurai t'il un pendant symétrique au moyen orient? et de meme en extreme-orient (on ne parle pas de la chine bien sur...)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ARTHURSDP

le 30 décembre 2010 - 7:01 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Réponse à Lapin Bleu.

Par TCE tu veux dire Traité Constitutionnel Européen ? Ce que tu cite c'est la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (aussi appelée Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme). Oui la Convention appliquée par la CEDH, et effectivement, elle dit :

Article 2 – Droit à la vie

Le droit de toute personne à la vie est protégé par la loi. La mort ne peut être infligée à quiconque intentionnellement, sauf en exécution d'une sentence capitale prononcée par un tribunal au cas où le délit est puni de cette peine par la loi.

La mort n'est pas considérée comme infligée en violation de cet article dans les cas où elle résulterait d'un recours à la force rendu absolument nécessaire :

pour assurer la défense de toute personne contre la violence illégale ;

pour effectuer une arrestation régulière ou pour empêcher l'évasion d'une personne régulièrement détenue ;

pour réprimer, conformément à la loi, une émeute ou une insurrection.

(Cet article a été modifié par le protocole 13 qui a été ratifié par tous sauf 5 pays membres de la CEDH, qui précise que la peine de mort est interdite en toute circonstances, même en temps de guerre)

Si mes souvenirs sont bons, il avait été question à une époque d'introduire la CSDHLF dans le TCE, mais je pense que ça n'avait pas été très loin. M'en souviens plus. Mais c'est donc loin d'être "post-démocratique".

Cet article protège la Vie, oui. Un Etat (et ses forces donc) ne peut donner la mort de façon intentionnelle, sauf dans des cas extrêmes que la jurisprudence de la cour a déjà montré devoir être effectivement "extrêmes"! Genre quand un mec est mort en Garde à Vue dans sa cellule à cause d'un traitement un peu violent et de l'indifférence des policiers dans l'affaire Tais c. France, la France a été condamnée. Pareil quand des policiers Turcs ont tué un mec qui "menaçait" de s'enfuir. De même, la cour a dit que la violence utilisée lors d'émeute et révolution n'est pas libre, hop hop hop ont tue tout le monde n'importe comment. Les forces de l'ordre doivent prouver que la violence et la mort ont été utilisées en dernier recours, et qu'il y avait un risque MAJEUR pour les institutions du pays. Et par majeur ils rigolent pas. De même, les émeutes doivent être particulièrement violentes, et mettre en danger la vie d'autres personnes pour que la violence léthale puisse être utilisée etc.

Du coup, évitons les réductions.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

STEPANN

le 30 décembre 2010 - 8:26 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



IL suffit que trois mecs se rencontrent pour qu'il y ait un chef . Alors se chef anodin commence d'imposer ses goûts et couleurs . Moi je !

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

LATEO

le 30 décembre 2010 - 10:22 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je ne serais pas surpris que de nombreuses personnes soient pour être « censurées en amont », du moment que le mot « censure », justement, n'est pas utilisé. On parlera de protection, de réseau civilisé (mwarf!), ou autre ineptie issue de-la-ligne-de-communication-qui-va-bien-pour-faire-avaler-la-coulœuvre.

Je me vois déjà me moquant silencieusement de ces braves âmes qui, immanquablement parce que « ça fait bien », iront critiquer le modèle d'intranet chinois tout en subissant, volontairement, le même type de filtrage : irrésistiblement cocasse.

C'est un peu en pensant à ces gens, effrayés par ce 6ième continent qu'ils visitent souvent ([HS] vrai besoin/intérêt ou suivisme? [/HS]) mais ne veulent pas connaître, que je suis d'un avis de type « pourquoi pas si le filtrage est transparent (liste publiquement vérifiable), et que surtout le détenteur de l'abonnement a le choix ».

Si la démarche est volontaire, techniquement et éthiquement ce n'est pas la mort : un DNS normal pour ceux qui vivent le net en mode roots, et un DNS aseptisé pour les censurés-volontaires.

Quelque part, la liberté c'est le choix.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

U.H.M.


le 30 décembre 2010 - 11:27 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



On peut gloser longtemps sur les cinglés qui professent le djihad islamique depuis les cavernes humides qui leur tiennent lieu de cervelles... mais si c'est pour laisser les fanatiques occidentaux ronger la liberté d'expression et redéployer un contrôle moral qu'on s'était fait fort de leur retirer au cours des 200 dernières années...

Qu'il relève de la propagande sécuritaire des néoconservateurs occidentaux, ou de l'Opus Dei, les filtrage – flicage – censure d'internet sont à combattre. Hackers, lanceurs d'alerte, agitateurs, activistes, une armée des ombres qui défend ses libertés face à ACTA, face aux industries oligarchiques ou aux partis autoritaires et réactionnaires, doit continuer à "recruter", vu les enjeux.

Très intéressant en tous cas, et à creuser.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

TIFUNG


le 31 décembre 2010 - 16:41 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK 

*Et on nous bassine avec la laïcité, de transparence ; "Liberté, égalité, fraternité".
"Une musulmane en burqa au volant se fait arrêter par un flic trop zélé"... Arrêtez les
bonnes sœurs dans la rue ?? L'occident et purement catholique, et le terme de "croisés
du net" est parfaitement choisi !*

*C'est notre pote Sarkozy qui va être content, l'empereur va pouvoir saliver devant cette
prise de contrôle et l'amenuisement des libertés. La guerre des religions est encore
d'actualité ; "Convertissez vous ou mourrez". On est mal barrés ! Et en plus, il
semblerait (et je n'ai pas cherché d'infos la dessus), que le président fait parti de l'Op.D
??*

(généralisme percutant).


Bonnes fêtes à tous. :)

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

BOB-WINNER

le 2 janvier 2011 - 14:24 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK 

L'Internet "libre" est de plus en plus en sursis.

*Et dire que Big Brother est un mythe... Le mythe devient de plus en plus réel. Bientôt, il
nous faudra passer par des proxies pour accéder à certains sites.*

*A la vitesse où vont les choses, la Chine va bientôt devenir un joyau de liberté en
comparaison de notre pays.*

*Merci à Sarko et ses sbires curetons et muzz qui veulent à tout prix, que le Net
corresponde à leur vision archaïque et asseptisée du monde.*


*Faisons chauffer les proxies et autres VPN pour que ces renégats mordent la poussière
une fois pour toute !*

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

AGATEM

le 2 janvier 2011 - 21:38 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK 

*Je viens de lire vos messages et vous confirmez ce que je lis depuis quelques
temps sur le net. Big Brother est parmi nous. Il est bel et bien la depuis la carte
bancaire et sans doute même avant ça; donc le contrôle de ce qui se passe sur le net
se fera c'est sur*

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

PGA

le 4 janvier 2011 - 13:28 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK 

*Cet article voudrait faire la démonstration que l'Opus Dei veut et va contrôler le
filtrage sur internet ... !!*

*Ces préoccupations traduisent des fantasmes d'un autre âge et sans lien avec la réalité
de nos sociétés plurielles et démocratiques.. ni avec ce qu'est devenu l'Opus Dei... qui
n'est pas la seule organisation chrétienne à souhaiter que le message de Jésus , -Christ
pour les chrétiens, soit mieux entendu des hommes de ce monde.*

*A vouloir le nier ou éradiquer toute traduction publique de ce message de paix et
d'amour, on laisse la place à d'autres expressions de Dieu, souvent basées sur la crainte
et les chatiments, ou, hélas, à d'autres extrémismes.*

*On peut supposer que le journaliste ne souhaite pas voir régner la "morale" liée à l'Opus
Dei... alors, préconise-t-il une autre "morale" peut-être ? laquelle ? celle de "Il-est-
interdit-d'interdire" semble avoir montré ces limites... On aimerait bien savoir sur quelle
valeur le journaliste va s'appuyer s'il récuse toutes celles portées par l'Opus Dei.. ? on le
remercie de nous en informer avec toute la transparence dont il est capable...*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

U.H.M.

le 3 mai 2011 - 12:52 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@ PGA : On peut aussi ignorer tout simplement les injonctions d'un supporter de l'Opus Dei, organisme trouble qui a maintes fois démontré son caractère extrémiste et qui, Dieu merci, est loin d'être le seul organisme à vouloir propager le message du Christ.

La régulation d'un phénomène quel qu'il soit s'appuie sur des lois, qui procèdent de la volonté souveraine du peuple, et certainement pas de la "morale" frelatée de telle ou telle organisation réactionnaire.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

6 pings

Inquisition numérique, filtrage internet : l'Opus Dei fait son trou... – Henri Mondion, membre de l'Opus Dei le 31 décembre 2010 - 9:12

[...] Filtrage Internet: liaisons dangereuses? [...]

Filtrage du Net en Europe, ni plus ni moins qu'un orage en été le 6 janvier 2011 - 0:34

[...] qui voudrait qu'une oligarchie techno-faschisante de conglomérats théo-industriels (car oui derrière le filtrage du Net en Europe se cache... l'Opus Dei) n'est digne que d'œuvres de l'esprit, piratées ou non. Car, et j'en suis [...]

J'aimerais bien qu'Optenet dise quelque chose... – Henri Mondion, membre de l'Opus Dei le 14 janvier 2011 - 16:15

[...] Filtrage Internet : liaisons dangereuses [...]

Reflets » CSA et Minitelisation de l'Internet : Attention Michel, on va pas être copains ! le 18 janvier 2011 - 11:40

[...] et si ces derniers contrôlent aussi les parents, tant mieux. Sauf que ta morale là et tes magouilles entre bien pensants...merci mais ... non [...]

Podcast Geek Ha Farz n°8 | Geek ha Farz le 31 mars 2011 - 21:51

[...] Internet: liaisons dangereuses? <http://owni.fr/2010/12/29/filtrage-internetliaisons-dangereuses/> [...]

Revue des sciences 01/11 | Jean Zin le 13 juillet 2012 - 12:17

[...] dont les capacités de détournement et de "fuites" sont cependant considérables, que nos libertés sont de plus en plus restreintes. Ainsi, malgré les scandales pharmaceutiques, il semble qu'il n'y [...]